



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 7 décembre 2018, à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19h00.

Présidence : **M. Nicolas Morel**, Président du Conseil communal

Appel : 56 membres présents lors de l'appel

12 personnes excusées :

Mmes et MM. Murat Ademi, Luigi Carluccio, Christophe Cartier, Giampiero Corrado, Eulalia Durussel, Maria Gordillo, Joaquim Carlos Julio Augusto, Gérald Lagrive, Michele Mossi, Silvana Passaro, Luca Rizzo, Germain Schaffner.

Arrivent plus tard : Christelle Dick, Charles Koller, Hervé Perret, Didier Realini

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches
Appel
Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 novembre 2018
3. Assermentation
4. Nomination de deux membres et d'un suppléant au sein de la Plateforme Jeunesse
5. Nomination d'un membre au sein du Conseil d'établissement
6. Désignation d'un membre au sein de la Commission de naturalisation
7. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2019
8. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2019
9. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2019
10. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2019
11. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2019
12. Budget communal – Exercice 2019

13. Interpellation urgente de M. José Birbaum : *Pour un soutien marqué de la commune d'Ecublens au cumul des futures jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens*
14. Interpellation urgente de Mme Fabienne Crousaz : *Petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos*
15. Divers
16. Communications municipales
17. Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
18. Discours de M. Nicolas Morel, Président du Conseil

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, nos Huissiers, le Technicien et le public, **M. le Président** déclare la séance ouverte.

Au chapitre des représentations :

*«Le **mercredi 7 novembre 2018**, j'ai représenté le Conseil lors de la Plateforme Logement Ouest lausannois réunie à St-Sulpice.*

*Le **jeudi 22 novembre 2018**, Mme Géraldine Binggeli a représenté le Conseil lors de la manifestation Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois. Je l'en remercie. »*

Au chapitre des communications :

Grand Conseil : Nomination de M. Cédric Weissert au Grand Conseil en date du 6 novembre 2018. Au nom du Conseil, **M. le Président** adresse toutes ses félicitations à notre nouveau Député.

Conseils 1^{er} semestre 2019 : La date du Conseil du mois de juin dédiée aux Comptes annuels est avancée au jeudi 20 juin 2019, comme annoncé par mail du Greffe en date du 12 novembre 2018.

Conseil du 8 février 2018 : Rappel est fait que les rapports des Commissions permanentes et délégations auprès des Conseils intercommunaux doivent être élaborés par les personnes responsables (à fixer parmi les membres de ces commissions et délégations).

Au chapitre des correspondances :

M. le Président donne lecture de courriers suivants :

- Lettre de démission de Mme Myriam Schelling Barry (Les Verts) datée du 17 novembre 2018 (annexe I). Cette dernière siégeait au sein de la Plateforme Jeunesse et du Conseil d'établissement dont elle est de fait également démissionnaire.
- Lettre de démission de la Commission de naturalisation de M. Cédric Weissert (UDC) (annexe II) datée du 4 décembre 2018.

En outre, copie d'un courrier du PSIG adressé à la Municipalité d'Ecublens concernant le projet de jonctions autoroutières Ecublens et Chavannes lui a été transmise. Lecture n'est pas donnée de cette lettre qui fera l'objet d'une intervention dans les Divers.

Au chapitre des votations :

Votations fédérales du 25 novembre 2018

Électeurs inscrits : 5'539 Taux de participation : 41.16.% Bulletins rentrés : 2'280

OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE DU 23 MARS 2016 «POUR LA DIGNITE DES ANIMAUX DE RENTE AGRICOLES (INITIATIVE POUR LES VACHES A CORNES)»

Blancs :	136
Nuls :	1
Valables :	2'143
Oui :	941 (43.91%)
Non :	1'202 (56.09%)

OBJET N° 2 : INITIATIVE POPULAIRE DU 12 AOUT 2016 «LE DROIT SUISSE AU LIEU DE JUGES ETRANGERS (INITIATIVE POUR L'AUTODETERMINATION)»

Blancs :	27
Nuls :	2
Valables :	2'251
Oui :	536 (23.81%)
Non :	1'715 (76.19%)

OBJET N° 3 : MODIFICATION DU 16 MARS 2018 DE LA LOI FEDERALE SUR LA PARTIE GENERALE DU DROIT DES ASSURANCES SOCIALES (LPGA) (BASE LEGALE POUR LA SURVEILLANCE DES ASSURES)

Blancs :	40
Nuls :	1
Valables :	2'239
Oui :	1'140 (50.92%)
Non :	1'099 (49.08%)

POINT 1 **Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président, conformément à l'ordre du jour et aux Communications présidentielles, relève les modifications suivantes :

Point 4 : Nomination de deux membres et d'un suppléant au sein de la Plateforme Jeunesse : respectivement en remplacement de Mmes Jade Hänni (UDC) et Myriam Schelling Barry (Les Verts). En outre, le Bureau du Conseil a constaté le non remplacement en tant que suppléant au sein de cet organe d'un ancien Conseiller démissionnaire (M. Gilbert Hayoz – Les Verts).

Point 5 : Nomination d'un membre au sein du Conseil d'établissement

Point 6 : Nomination d'un membre au sein de la Commission de naturalisation

Le *Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – Exercice 2019* devient donc le point 7, les objets suivants étant renumérotés en conséquence.

En outre, **M. le Président** propose de rajouter sous :

Point 13 : Interpellation urgente de M. José Birbaum : Pour un soutien marqué de la commune d'Ecublens au cumul des futures jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens

Comme mentionné par son dépositaire, dite interpellation est soumise à la voie **urgente**, la mise à l'enquête du projet Ecublens se terminant le lundi 10 décembre prochain. Elle a été transmise aux membres du Conseil par mail du 3 décembre 2018.

Point 14 : Interpellation urgente de Mme Fabienne Crousaz : Petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos

Cette interpellation a été remise le soir même, avec un préavis en cours de journée au Président quant à son dépôt.

Les *Divers* deviennent donc le point 15, et ainsi de suite.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. N'étant pas sollicitée, elle est close. Au vote, l'ordre du jour est **accepté tel que modifié à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal en passant la parole à la secrétaire du Conseil qui souhaite apporter une rectification :

Pour le second vœu émis par M. Jean-Paul Dudt concernant les souffleuses à feuilles mortes et autres appareils d'entretien pour les espaces verts, en page 12, 4^{ème} §, 4^{ème} ligne, il s'agit de lire :

« *A son humble avis de non juriste [...]* » et non pas : « *A son humble avis et celui de juristes [...]* »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal est **accepté à l'unanimité**.

POINT 3 Assermentations

M. le Président, conformément au point 1 de notre ordre du jour ainsi qu'aux Communications présidentielles, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation de trois nouveaux Conseillers, respectivement en remplacement de M. Charles-Henri Hayoz (Les Verts), Mme Myriam Schelling Barry (Les Verts) et de Mme Jade Hänni (UDC).

Il rappelle brièvement la procédure y relative :

« Je vais appeler les futurs Conseillers à venir devant la tribune, puis, lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors MM. Florian Isoz, Pierre Dufay de Lavallaz et Octavian-Andrei Ionescu qui, à ce moment, lèveront la main droite en déclarant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, ils pourront rejoindre les rangs du Conseil.

J'invite donc MM. Florian Isoz, Pierre Dufay de Lavallaz et Octavian-Andrei Ionescu à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, les nouveaux Conseillers rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ L'effectif passe à 59 Conseillers présents.

POINT 4 Nomination de deux membres et d'un suppléant au sein de la Plateforme Jeunesse

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de Mmes Jade Hänni (UDC) et Myriam Schelling Barry ainsi que d'un suppléant (Les Verts) au sein de la Plateforme Jeunesse. Il attend les propositions de l'Assemblée.

M. Cédric Weissert, au nom du groupe UDC, propose la candidature de Mme Snezana Markovic, actuellement suppléante et celle de Mme Anuta Pichon afin de repourvoir au remplacement de la première nommée.

M. Guillaume Leuba, au nom du groupe Les Verts, propose celles de M. Florian Isoz en tant que membre et celle de Mme Alice Krug en qualité de suppléante.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire tacitement par acclamation **Mme Snezana Markovic** et **M. Florian Isoz** en tant que membres ainsi que **Mmes Anuta Pichon et Alice Krug** en tant que suppléantes au sein de cette Plateforme.

Arrivée de M. Hervé Perret :
⇒ ***L'effectif passe à 60 Conseillers présents.***

POINT 5 Nomination d'un membre au sein du Conseil d'établissement

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de Mme Myriam Schelling Barry (Les Verts) au sein de ce Conseil. Il attend les propositions de l'Assemblée.

M. Guillaume Leuba, au nom du groupe Les Verts, propose la candidature de M. Pierre Dufay de Lavallaz

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire tacitement **M. Pierre Dufay de Lavallaz** par acclamation.

Arrivée de M. Didier Realini :
⇒ ***L'effectif passe à 61 Conseillers présents.***

POINT 6 Désignation d'un membre au sein de la Commission de naturalisation

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de M. Cédric Weissert (UDC) au sein de cette Commission. Il attend les propositions de l'Assemblée.

M. Cédric Weissert, au nom du groupe UDC, propose la candidature de Mme Anuta Pichon.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **Mme Anuta Pichon** par acclamation.

POINT 7 Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2019

Chaque membre a pu préalablement à la tenue de cette séance prendre connaissance tant des Budgets que des rapports établis par la Commission des finances concernant les cinq budgets intercommunaux soumis ce soir à l'approbation du Conseil.

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer pour la lecture des conclusions du premier rapport intercommunal :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2019 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2019 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le budget 2019 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

Arrivée de M. Charles Koller :

⇒ **L'effectif passe à 62 Conseillers présents.**

POINT 8 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny – Exercice 2019

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la STEP de Bussigny tel que présenté. »

M. Alain Blanchoud, comme indiqué dans ce rapport, relève que ce Budget s'étend sur une durée d'exploitation de 8 mois, le raccordement de la station de pompage de Bussigny (ex-STEP) à la STEP de Vidy étant prévu au cours de l'été 2019. Sa question : dès le moment où les eaux usées transiteront par notre commune, percevrons-nous un droit de passage ou une quelconque rétribution, comme c'est déjà le cas pour Mèbre-Sorge ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que les travaux relatifs à cet important raccordement ont fait l'objet d'une mise à l'enquête. Certains propriétaires privés ont fait opposition. En effet, la profondeur à laquelle les conduites seront posées pourrait les empêcher de prévoir de nouvelles constructions en bordure de leur parcelle. A savoir que la propriété du sol est délimitée à 8 mètres de profondeur. De longues discussions ont été menées par le Canton et la commune de Bussigny avec les opposants.

M. Alain Blanchoud déclare que, s'il a bien compris, les eaux usées vont traverser notre commune depuis Bussigny pour arriver dans le collecteur Mèbre-Sorge.

Mme Danièle Petoud, Municipale, rappelle qu'une station de pompage est maintenue à Bussigny. Elle traitera les déchets lourds. Ainsi prétraitées, les eaux seront acheminées vers Mèbre-Sorge. Une négociation prévoit d'ores et déjà un dédommagement en faveur de cette STEP. Le coût de traitement de ces eaux usées sera en effet facturé à Bussigny, puisqu'elle fera alors partie des communes situées en amont.

M. Alain Blanchoud relève que le revenu généré par cette négociation n'apparaît pas dans le Budget Mèbre-Sorge. Y a-t-il un compteur pour son calcul ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que le Budget 2020 inclura ce poste. La quantité d'eau sera calculée sur la base d'un compteur, à l'instar des autres communes payant une taxe de transit.

Enfin, elle se propose de compléter ces informations dans les prochaines *Communications municipales*.

M. le Président estime que cette suggestion est bienvenue, les éléments discutés devenant quelque peu complexes.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny tel que présenté est **accepté à une très large majorité**, avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2019 tel que présenté par dite Commission intercommunale concernant l'objet : Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny.

POINT 9 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2019

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2019 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausanne (STEP) tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **accepté à une très large majorité**, avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2019 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

POINT 10 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2019

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion.

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2019 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2019 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2019 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

POINT 11 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2019

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances :

« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2019 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » tel que présenté. »

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2019 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS **accepté à une très large majorité, avec une abstention.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

d'accepter le Budget 2019 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

Arrivée de Mme Christelle Dick :
⇒ **L'effectif passe à 62 Conseillers présents.**

POINT 12 Budget communal – Exercice 2019

M. le Président propose de traiter le Budget communal point par point, soit :

1. Préambule, pages 1 à 9.
2. Comptes de fonctionnement pour les 7 dicastères, par titre, pages 14 à 121.
3. Compte de fonctionnement par nature, pages 122 à 125.
4. Plan des investissements 2018-2023, pages bleues, 127 à 148.
5. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2019.

M. le Président invite Mme Mirjana Rittmeyer, reportrice, à donner lecture du rapport de la Commission des finances jusqu'à sa page 2, ou uniquement des points qu'elle estime relevant.

Puis, il poursuit comme précisé en introduction.

Préambule : pages 4 à 9 : ⇒ Aucune intervention.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 1 – Administration générale, pages 14 à 35

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les Crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en augmentation de Fr. 327'500.

M. Jean-Paul Dudt se réfère au compte 160.3523.03 – *Ecublens-animation, Société de développement*, page 31.

Il y a quelques mois, la Commission de gestion a posé une question sur les feux d'artifice du 1^{er} août. La Municipalité avait alors répondu qu'ils étaient organisés par *Ecublens Animation* et payés par la commune à raison d'environ Fr. 7'500.00 par année. Il suppose que ce montant est compris dans le montant de Fr. 108'900.00 dudit compte.

Si les feux d'artifice font la joie de beaucoup humains, les expositions sonores les accompagnant sont un vrai calvaire pour la faune, qu'il s'agisse des animaux domestiques ou sauvages. Or,

depuis quelques années, il existe des feux d'artifice, dits à *bruit contenu*, beaucoup moins agressifs, tout au maintenant le plaisir visuel. Selon l'adage *Qui commande paie*, la Municipalité a le droit d'intervenir auprès des organisateurs pour les inciter à dorénavant utiliser cette technique moins agressive. Il ne proposera pas d'amendement au budget car le coût, selon les informations en sa possession, est similaire aux feux traditionnels, mais il reviendra dans les *Divers* pour émettre un vœu en ce sens.

M. Christian Maeder, Syndic, apporte une précision : les frais liés au 1^{er} août ne sont pas compris au montant accordé à titre de subvention à Ecublens Animation. Ils sont inclus sous le compte n° 153.3199.04 – *Manifestation de la fête nationale*, page 27 du Budget communal.

Chapitre 2 – Finances, pages 36 à 45 :

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en diminution de Fr. 1'911'000.00.

AMENDEMENT de la COFI (page 41 du Budget communal 2019) :

⇒ Rapport de la COFI, page 4 :

« Concernant la compensation partielle par le canton de Vaud des pertes sur impôt dues à l'anticipation de la RIE III, la Municipalité et la Bourse ont prié la Commission des finances d'apporter un amendement au budget 2019 pour la rubrique portant le n° 210.4419 s'agissant de comptabiliser cette compensation sous la nature 451 Participation du canton au compte n° 210.4519. Vous trouverez en annexe l'intégralité du texte faisant référence à cet amendement qui, par ailleurs, ne modifiera en rien la teneur de la section 210 Impôts. »

⇒ Annexe au dit rapport :

Budget 2019 – Proposition d'amendement à la Commission des finances, Service des finances-cs / Ecublens, du 11 octobre 2018.

Lecture est donnée de cette annexe. Mme Mirjana Rittmeyer relève que cet amendement ne modifie en rien la teneur de la *section 210 impôts*, s'agissant uniquement d'un simplet transfert.

M. le Préside relève effectivement que cet amendement, purement formel, ne touche nullement à la substance du budget communal.

La discussion est ouverte sur cet amendement ; la parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Il est passé au vote sur le contenu de cet amendement qui consiste en ce qui suit :

« Transfert du montant de Fr. 380'000 inscrit au titre de *Compensation des pertes RIE III* du compte n° 210.4419 [nature 441 : *Part à des recettes cantonales*] au compte n° 210.4519 [nature 451 : *Participation du canton*]. »

Au vote, cet amendement est **accepté à l'unanimité des membres présents**.

La parole n'est pas sollicitée pour les autres éléments du Chapitre 2.

Chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 46 à 63.

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en diminution de Fr. 119'100.00.

M. Aitor Ibarrola se réfère au *commentaire* de la page 52 du Budget communal concernant le compte n° 351.3141.01 – *Entretien Mon Repos* pour un montant de Fr. 45'200.00 :

« Y compris travaux de remplacement des luminaires dans les parties communes : fr. 7'000 et divers travaux de rafraîchissement des locaux : Fr. 14'000. 00», soit un montant de Fr. 21'000.00.

Cependant, dans le point 3 des *Communications municipales : Maison sise au chemin de la Colline 1 – Mise à l'enquête pour démolition*, un montant de Fr. 40'000.00 est prévu pour la démolition sur le même compte. Ajouté au montant précité de Fr. 21'000.00, nous parvenons donc à un total de Fr. 61'000.00. Il attend une explication à ce sujet.

Mme Danièle Petoud, Municipale, relève que le montant de Fr. 40'000.00 indiqué dans ces *Communications* a été budgété pour le Budget 2018 et non pas sur 2019.

Chapitre 4 – Travaux, pages 64 à 77.

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en augmentation de Fr. 508'200.00.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 78 à 101.

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en augmentation de Fr. 430'000.00.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Chapitre 6 – Police, pages 102 à 105.

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en diminution de Fr. 104'800.00.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Chapitre 7 – Sécurité sociale, pages 106 à 121.

Rapport COFI : La variation sur le Budget 2018, y compris les crédits complémentaires 2018, donne un résultat prévisionnel en augmentation de Fr. 518'700.00.

M. Eric Darbellay prend la parole en référence à la page 109. Son intervention est reportée ci-après dans son intégralité :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention, également au nom du PLR+ID, concerne le compte 710.3665.14 Taxe déchets – allègement social, taxe de base de Fr. 795'700, page 109. La contrepartie figure au compte 450.4342.02 de Fr. 738'800 [page 75], majorée de la TVA payée pour une prestation que nous sommes censés fournir, mais que nous ne fournissons en réalité pas.

Le Groupe PLR+ID est une nouvelle fois déçu de constater le non-prélèvement de la taxe de base sur les déchets.

Le lecteur attentif aura constaté que le budget 2019 est dans les faits déficitaire. En effet, la dissolution de la provision RIE III constituée l'an dernier permet l'équilibre. Sans cela le résultat est négatif. Le prélèvement de la taxe de base aurait permis un meilleur équilibre entre les charges et produits.

Le Groupe PLR+ID encourage la Municipalité encore une fois à considérer attentivement le prélèvement de cette taxe. Pour rappel, il s'agit quand même d'environ 2 points d'impôts. La seule augmentation des recettes par un relèvement du taux d'impôt ne doit pas être un acquis et la seule voie à suivre. Il semble à ce jour que cela soit l'unique approche de la Municipalité. L'application du concept pollueur-payeur par le prélèvement de cette taxe n'est pas optimale. Nous ne le contestons pas. Cependant, un certain équilibre entre les efforts de chacun, y compris des résidents n'ayant pas domicile officiel à Ecublens, doit être considéré. De plus, nous nous permettons de rappeler les promesses faites au moment de l'entrée en vigueur de cette taxe. Son non-prélèvement devait être temporaire aussi longtemps que la situation ne l'exigeait pas. Il n'est pas cohérent de présenter et d'accepter des investissements importants sans reconsidérer le prélèvement de cette taxe. Il n'est pas non plus cohérent de faire fi des promesses du passé, la Municipalité de l'époque étant encore bien représentée dans la législation actuelle.

Le désaccord sur ce point persiste donc. Mais le Groupe PLR+ID s'arrêtera là ce soir dans son intervention. Aucun amendement n'est déposé cette année. Cependant, le Groupe PLR+ID se permettra de remettre le sujet en discussion en temps opportun. Personnellement, au vu de ce qui précède, je m'abstiendrai lors du vote sur le Budget communal 2019.

Merci pour votre attention. »

Comptes de fonctionnement par nature, pages 122 à 125

M. Alain Blanchoud se réfère à la subvention à l'AVASAD, page 121 du Budget communal, compte n° 730.3654 pour Fr.1'261'000 (Fr. 97.00 par habitant) de même qu'à sa mention en page 10 du rapport de la COFI.

Il s'interroge : Dans ce rapport, il est indiqué que cette subvention représente Fr. 97.00 par habitant et qu'un point d'impôt équivaut à Fr. 31.00. Pour Ecublens, Fr. 97.00 correspond à 2.5 points d'impôts. Si l'on divise 97 francs par 2.5, cela représente 3.13. Une explication pourrait-elle lui être apportée ?

M. Christian Maeder, Syndic, précise que les 2.5 points d'impôts mentionnés représentent la moyenne cantonale des communes en fonction de la valeur du point d'impôts communal par habitant qui y est appliquée. Ce ratio est par conséquent quelque peu différent en ce qui concerne Ecublens.

Plan des investissements 2018-2023, pages 127 à 148

M. Jacky Leimgruber intervient en regard de la page 130, section 430, nature 5010, projet 166 : *Rte Neuve – Réfection des enrobés.*

Pourquoi intervenir sur cette route en 2019 alors que les travaux sur le Tir-Fédéral ne seront pas terminés : déviation du trafic, Pont Bleu inutilisable pour le trafic poids lourds ? Il serait dommage de le faire, la route Neuve étant le seul axe qui nous reste, sans compter le trafic des poids lourds venant s'ajouter pour les travaux de l'Auberge Communale.

Des travaux sont peut-être nécessaires à cet endroit, mais la situation actuelle n'est pas catastrophique. Un report d'un ou deux ans pour ce projet serait à son avis bienvenu en regard de la fluidité du trafic.

M. Jean-Paul Dudt souhaitait intervenir sur le même élément, référence faite à la page 144 : compte n° 430.5010.166 – *Rte Neuve, Réfection des enrobés* : Fr. 1'600'000.00. Est-ce bien raisonnable ?

Contrairement à son préopinant, il est d'avis que cette route peut encore tenir bien des années et que cette réfection n'est absolument pas nécessaire. Elle correspond à *un souci de riche*. Cet investissement représente 4 points d'impôts sur un an ... ou à deux fois la taxe forfaitaire.

La Municipalité va certainement présenter un préavis, ou cela est-il de compétence municipale ? ...

M. Christian Maeder, Syndic, confirme que pour un investissement de cette importance, il est clair qu'un préavis municipal sera soumis au Conseil. Il rappelle que les données chiffrées relevées dans le *Plan des investissements* correspondent à des intentions et feront toutes l'objet de préavis qui seront soumis au Conseil, préavis pouvant être soit amendé, soit refusé. Cela dit, il peut évidemment être tenu compte de certaines remarques, telle que celle formulée par M. Jacky Leimgruber, et analyser si les travaux en question peuvent être reportés.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer pour la lecture du vœu de la COFI et des conclusions de son rapport.

Vœu de la Commission des finances :

« Le Conseil communal ne se prononçant plus sur l'acceptation des dons et successions, la Commission des finances émet le vœu que le Municipalité informe le Conseil lorsque c'est le cas (par exemple dans les Communications municipales). »

CONCLUSIONS DE LA COFI :

« Arrivée aux termes de ses travaux et délibérations, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'adopter le budget 2019 de la commune d'Ecublens tel que présenté et amendé. »

M. le Président ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2019.

M. Jacky Leimgruber formule ses remerciements au Service des finances et à la Municipalité pour avoir soumis ce soir au Conseil un Budget 2019 relativement équilibré et salue le travail de la Commission des finances pour la clarté et la qualité de son rapport.

Mme Christiane Roy Blanchoud adresse ses remerciements à M. Jacky Leimgruber pour ses paroles envers la COFI.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget communal 2019 **est accepté à une large majorité, avec 11 abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE D'ADOPTER TEL QU'AMENDE :

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2019,

PREND ACTE :

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2018 à 2023.

POINT 13 Interpellation urgente de M. José Birbaum : *Pour un soutien marqué de la commune d'Ecublens au cumul des futures jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens*

M. le Président, référence faite au schéma traitant des interpellations, précise que nous en sommes à l'étape 7 ; cette interpellation (annexe III a) a déjà été soutenue par 5 conseillers signataires. Puis, il passe la parole à M. José Birbaum afin qu'il puisse la développer plus avant.

M. José Birbaum s'adresse à l'Assemblée dans les termes suivants :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, je souhaite porter à la connaissance de ceux d'entre vous qui n'auraient pas eu le temps d'examiner le dossier de mise à l'enquête du projet de jonction autoroutière d'Ecublens quelques chiffres édifiants qui ressortent de l'étude d'impact.

Les deux jonctions autoroutières de Chavannes et d'Ecublens ainsi que l'entrée de Malley ne devraient provoquer globalement aucune augmentation du trafic routier. Par contre, elles engendreront un transfert du trafic des réseaux cantonal et communal de 12% vers les réseaux autoroutiers.

*Prenant en compte notamment une augmentation du trafic dont je n'ai pas le chiffre exact et provenant certainement de l'accroissement attendu de la population, et en comparaison aux mesures du trafic effectuées en 2014, nous aurions en 2030, **sans** les 2 jonctions, une augmentation du trafic de l'ordre de 12% sur les axes principaux route de la Pierre, Rue du Villars, Route Neuve, Tir Fédéral. Le tronçon Cerisaie-Pont-Bleu verrait quant à lui une augmentation de 43%.*

***Avec les jonctions prévues**, l'augmentation du trafic sur ces mêmes axes sera de plus de 30% par rapport à 2014, contre 12% évoqués précédemment sans les jonctions, à l'exception du même tronçon Cerisaie-Pont-Bleu qui lui ne subirait qu'une augmentation de 10%.*

Si ces projets de jonctions autoroutières serviront très clairement l'intérêt général de l'Ouest lausannois, notre Commune paiera par contre un lourd tribut puisqu'elle verra son propre trafic augmenter de près de 18% uniquement en raison de ces jonctions.

Je n'ose imaginer ce que nous subirions si par hypothèse la jonction de Chavannes ne se réalisait pas, et que seule celle d'Ecublens soit mise en service comme prévu.

Je sais que vous avez en principe tous reçu lundi le texte de l'interpellation urgente que j'ai déposée au nom du groupe PLR et Indépendants de droite, mais je crois nécessaire de vous la lire, car bon nombre d'entre vous n'a, et c'est compréhensible, pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Je me réserve de vous soumettre ensuite une résolution, qui j'espère sera approuvée par la majorité de ce Conseil, afin de soutenir notre Municipalité dans les démarches éventuelles qu'elle pourrait entreprendre. »

M. José Birbaum donne ensuite lecture de son interpellation urgente (annexe III a).

M. Jean Cavalli, Municipal, donne réponse en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le cadre de l'analyse du projet du goulet d'étranglement de Crissier et des jonctions de Chavannes et d'Ecublens, la Municipalité a très rapidement mis en évidence auprès de l'Ofrou la problématique du trafic sur les routes cantonales et communales en cas d'ouverture d'une jonction avant l'autre. Déjà en 2014, lors de la consultation du projet général, la Municipalité a exigé de l'Ofrou et de la DGMR que les deux jonctions d'Ecublens et de Chavannes soient ouvertes simultanément.

A ce jour [aujourd'hui même], cette exigence a de nouveau été adressée à l'Ofrou dans le cadre de la mise à l'enquête. Il ne s'agit pas d'une simple remarque, mais d'une opposition au projet sur ce sujet, avec différentes autres demandes.

D'autre part, le projet des jonctions de Chavannes, d'Ecublens et de Dorigny forment un tout et, selon les informations de l'Ofrou, il sera réalisé dans son ensemble et ne peut pas être fractionné.

La Municipalité partage entièrement le point de vue exprimé par l'interpellation urgente de M. Birbaum qu'elle reprend dans le cadre de l'enquête publique en cours. »

M. le Municipal conclut : les choses sont donc claires. Ce soir même, il a relu le texte de l'opposition envoyée ce jour même à Berne, soit dans le délai fixé au 10 décembre 2018, exigeant une ouverture simultanée de ces jonctions et citant d'ailleurs certains passages de l'interpellation de M. Birbaum renforçant ainsi la position de la Municipalité dans le cadre de cette opposition en regard du soutien apporté par le Conseil communal.

Par ailleurs, en date du 21 novembre dernier, la commune de Chavannes a signalé à la Municipalité qu'elle était entièrement solidaire sur le principe d'une jonction à Chavannes et à Ecublens dans le cadre de ce projet.

M. le Président, de manière formelle, passe au vote sur l'acceptation de cette interpellation et de son urgence, précisant que la discussion sera ensuite ouverte pour l'éventuel dépôt d'une résolution.

Au vote, cette interpellation est soutenue par 37 oui, 4 non et 15 abstentions.

M. José Birbaum déclarant qu'un Conseil communal vaut largement plus qu'un simple Conseiller, il soumet donc au vote la résolution suivante :

RESOLUTION (ANNEXE III B) :

« Le Conseil communal d'Ecublens demande à la Municipalité qu'elle intervienne par toutes les voies qu'elle jugera utiles, éventuellement par la voie d'opposition lors de l'enquête publique ouverte actuellement, afin de s'assurer que les projets de jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens soient indissociables, et que leurs mises en service s'opèrent simultanément. »

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas sollicitée, il passe au vote du Conseil sur cette résolution.

Cette **résolution** est **acceptée** par **41 oui, 3 non et 14 abstentions**. Elle est donc transmise à la Municipalité.

M. Christian Maeder, Syndic, remercie le Conseil pour son appui concrétisé par la voie de cette résolution et confirme également l'envoi ce jour de l'opposition formée par la Municipalité.

Toutefois, il souligne que cet important projet est attendu depuis de fort nombreuses années. L'ensemble des communes du district de l'Ouest lausannois se positionnent à l'unanimité en sa faveur. Une lettre sera également transmise par l'office du SDOL à l'Ofrou en ce sens. Si l'une ou l'autre des communes concernées formule une opposition, c'est bien sur la forme et non pas sur le fond.

Il s'agit de ne pas donner de faux signaux à la population qui pourrait en déduire que les communes font opposition, car elles ne sont pas intéressées aux problèmes des jonctions autoroutières qui répondent à un réel besoin.

La Municipalité a formé opposition s'agissant de l'emprise du chantier sur diverses parcelles du territoire communal qui pénaliseront Ecublens durant de nombreuses années, ou encore sur des mesures compensatoires écologiques pas forcément très sensées pour lesquelles il n'y a peu eu de consultation préalable. D'autres propositions ont été formulées à cet endroit et seront rediscutées avec l'Ofrou.

Il est vrai que ces travaux engendreront une circulation plus élevée vers la route de Villars et la route de la Pierre, mais ce seront les automobilistes écublensais qui se rendront à leur domicile ou prendront l'autoroute. Reste qu'aujourd'hui, ces automobilistes sont bloqués en divers endroits : dans le tunnel de Marcolet, sur la croix du péage de Bussigny Conforama, ou encore en direction de Dorigny ou de la Maladière, voire pire, sur la route du Lac.

Les flux seront différents ; les voitures qui traverseront notre commune ne seront dans tous les cas pas forcément du transit.

M. le Président remercie M. le Syndic pour son intervention et précise que ce sujet sera repris dans les *Divers*, deux interventions étant d'ores et déjà annoncées.

POINT 14 Interpellation urgente de Mme Fabienne Crousaz : *Petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos*¹

M. le Président demande si cinq personnes soutiennent cette interpellation. Tel étant le cas, il passe la parole à Mme Fabienne Crousaz pour la lecture de son interpellation (annexe IV).

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que l'acquisition concerne la parcelle complète et non pas seulement la bâtisse.

Mme Crousaz a mentionné dans son interpellation la *reconstitution du patrimoine communal*. Dans le cas présent, par cette acquisition, c'est ce que la Municipalité a réalisé. Cet endroit est effectivement magnifique, raison pour laquelle la Municipalité a préféré que cette maison ne soit pas mise en vente et s'est approchée des héritiers afin de pouvoir acquérir l'ensemble de la parcelle pour en faire dans les prochaines années un lieu privilégié appartenant à la commune d'Ecublens.

Comme l'a dit l'interpellatrice, Mme la Municipale encourage l'Assemblée à s'intéresser à la mise à l'enquête et à se déplacer pour voir la maison concernée.

Elle conclut. Une réponse écrite à cette interpellation sera communiquée par la Municipalité.

M. le Président souhaite savoir si un projet de résolution accompagne cette interpellation ou si l'Assemblée souhaite s'exprimer. Tel n'est pas le cas.

¹ Cette interpellation est en lien avec le point 3 des *Communications municipales : Maison sise au chemin de la Colline 1 – Mise à l'enquête pour démolition*

M. Aitor Ibarrola, par souci de clarté quant au traitement de cet objet, précise que cette interpellation a été acceptée, que la Municipalité a répondu partiellement et a mentionné qu'une réponse écrite suivra. Une fois cette réponse reçue, elle pourra être portée à l'ordre du jour, probablement lors du prochain Conseil. C'est à ce moment-là qu'une résolution pourra être déposée.

M. le Président remercie M. Ibarrola pour cette précision.

POINT 15 Divers

M. le Président rappelle que deux objets se réfèrent aux futures jonctions routières. Il prie donc les deux intervenants s'étant préalablement annoncés de se manifester.

M. Sebastian Süess souhaite informer le Conseil d'une prise de position du Comité PSIG communiquée à la Municipalité en regard de la mise à l'enquête publique du projet relatif à la suppression du goulet d'étranglement Crissier / Jonction d'Ecublens. Il donne lecture de ce courrier (annexe V) illustré par la projection de trois planches (annexe VI a /b /c).

M. Christian Maeder, Syndic, précise que la Municipalité répondra à ce courrier.

M. Charles Koller communique la prise de position émanant du groupe Les Verts concernant également le projet de suppression du goulet d'étranglement Crissier / Jonction d'Ecublens, position accompagnée d'un vœu à l'attention de la Municipalité. Son intervention est reportée ci-après en son entier (annexe VII, y compris vœu) :

« Les Verts vaudois déposeront lundi leur opposition aux projets d'augmentation de capacité autoroutière de l'OFROU dans la région Lausanne-Morges. Le canton de Vaud mérite mieux comme politique de la mobilité. A l'heure d'une crise climatique de plus en plus sévère et pressante, la solution ne peut être de construire davantage de voies, de sorties et de contournements. Pour un canton qui ait de l'avenir, il est temps d'investir dans le transfert modal et la mobilité douce : pour notre santé et pour notre planète. »

Mais que dit le PALM en matière de mobilité multimodale ?

Sur le site du PALM, nous pouvons lire :

*« Fort du constat qu'un système de déplacement entièrement tourné vers les transports individuels engendre un engorgement accru des réseaux routiers et est contradictoire avec des objectifs de développement durable, le PALM a opté pour une politique volontariste qui promeut **activement** transports publics et mobilités douces (piétons, vélos). »*

Ne sommes- nous pas en totale contradiction avec ce projet ?

Le PALM nous parle aussi de mobilité douce :

La mobilité douce :

« Potentiel considérable dans les déplacements urbains quotidiens, la mobilité douce est destinée à devenir le 3ème pilier des modes de déplacement dans l'agglomération. Principalement financée par les communes et encouragée par la Confédération, la mobilité douce est prise en considération dès la première étape d'un projet de construction ou de réaménagement. »

Source site du PALM : <http://www.lausanne-morges.ch/index.php?aid=27>

Actuellement, nous sommes à la première étape du projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier, soit la mise à l'enquête publique. Les mesures d'accompagnement sont

floues. Comment les infrastructures nécessaires vont-elles se développer autour du projet ? Les communes auront-elles les moyens et la majorité politique nécessaire pour faire les investissements au bon moment ?

Le PALM et le canton nous confirment bien qu'il y aura des aménagements prévus, mais pour l'instant les seuls aménagements prévus sont les sorties et les entrées d'autoroutes.

Il faut plus que jamais penser la mobilité de manière globale et déterminée et, d'une part, utiliser les leviers mis à disposition par l'aménagement du territoire pour mieux penser les zones de travail, d'habitat ou de loisirs, et ainsi réduire les besoins en déplacement.

Quelques remarques pour la commune d'Ecublens

Dans le Programme de législature de la Municipalité 2016-2021 figurent quelques mesures qui doivent être mises en rapport direct avec le projet :

[ENVIRONNEMENT :]

- *Garantir la certification de nos forêts en maintenant le suivi des mesures respectueuses de l'environnement.*

[INFRASTRUCTURES ET MOBILITE :]

- *Etudier la requalification des chemins du Dévent et de la Motte afin de décharger la route de la Pierre et la rue du Villars avant l'ouverture de la nouvelle jonction autoroutière d'Ecublens et y créer une piste cyclable.*
- *Promouvoir la mobilité douce en favorisant le développement des réseaux dans les projets d'urbanisme et d'infrastructures.*
- *Développer les transports publics en renforçant le transfert modal.*

[URBANISME :]

- *Accompagner le projet de la jonction autoroutière d'Ecublens et prévoir les aménagements des infrastructures nécessaires au développement et à l'accessibilité du territoire communal. »*

Vœu du groupe Les Verts (annexe VII) :

« Dans le cas où la mise à l'enquête devait conduire à la confirmation du projet, nous émettons le vœu que la Municipalité présente au Conseil communal son plan de mesures d'accompagnement. Il serait pertinent qu'il intègre les points suivants :

- *Une vision à la fois à court, à moyen et long terme des mesures à mettre en place.*
- *Une estimation des coûts avec son mode de financement.*
- *Le plan de développement de la mobilité douce.*
- *La continuité des aménagements et leur intégration cohérente sur le territoire de notre commune et au-delà.*
- *L'aménagement d'une voie expresse sécurisée et non de loisirs pour les vélos.*
- *Le renforcement des transports publics.*
- *La signalisation des chemins pédestres.*
- *La construction et l'entretien des chemins pédestres.*
- *La promotion de la mobilité douce. »*

M. Charles Koller, au nom du groupe Les Verts, conclut en remerciant l'Assemblée de son attention à son intervention et au vœu émis.

M. Cédric Weissert se réfère à un article paru dans le 24 heures du 3 décembre dernier concernant la commune de Nyon ² qui, suite à la nouvelle procédure cantonale, mettra un terme à sa Commission de naturalisation à la fin 2019.

Sa QUESTION est la suivante :

Qu'en est-il pour notre commune ? A-t-on des nouvelles sur les impacts de cette nouvelle procédure pour la Commission de naturalisation depuis la dernière rencontre entre dite Commission et la Municipalité ?

M. Christian Maeder, Syndic, précise que la Municipalité travaille actuellement à cette question avec M. Pascal Besson, Secrétaire municipal.

Il s'agit de déterminer comment le maintien d'une commission qui y ait du sens peut être envisagé. En effet, aujourd'hui, avec la nouvelle formule prévue par le canton pour les tests de connaissance écrits de même qu'une importance plus spécifique quant au rapport de police – le niveau d'intégration étant principalement estimé par le biais de ce rapport – il est vrai qu'une Commission de naturalisation n'a plus vraiment sa raison d'être. Toutefois, la Municipalité se penche sur la possibilité de la maintenir. Dès que des informations plus précises pourront être communiquées, une réponse sera apportée à cette Commission, vraisemblablement au début de l'année prochaine.

M. Alain Blanchoud se réfère au préavis n° 2017/03 – *Nouvelle construction scolaire – Collège Croset-Parc – Demande d'un crédit de construction*, traité lors du Conseil du 27 avril 2017. Il pose trois questions au sujet de ce nouvel établissement dont l'ouverture est prévue dans les six mois :

- 1 - Ce projet sera-t-il prêt dans les temps et les classes ouvertes dans leur totalité pour la rentrée scolaire 2019 ?
- 2 - Le quartier Croset-Parc qui devait amener entre 100 à 150 élèves pour cette rentrée 2019 a-t-il tenu ses promesses ? Accueillerons-nous un nombre plus ou moins élevé d'élèves ?
- 3 - Durant les discussions, il avait été question de rédiger un projet de règlement pour le parcage dans ce quartier de même que pour le parking intérieur de ce nouveau bâtiment scolaire. Qu'en est-il ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que la rentrée est prévue pour le mois d'août 2019.

En réponse aux questions soulevées :

- 1 - En dehors des aléas que l'on peut rencontrer dans un chantier, celui-ci se déroule bien. Le timing est serré, mais il n'y a pas d'autres choix que de le tenir.
- 2 - Concernant les nouveaux habitants du quartier Croset-Parc, la Municipalité va prochainement recevoir un rapport ; certains immeubles ont déjà accueilli des locataires, cependant, une réponse précise ne peut être communiquée en l'état.
- 3 - Une étude a été réalisée. La Municipalité va bientôt se déterminer sur l'utilisation du parking de ce collège, en particulier en dehors des heures d'école, soit à partir de 17h00.

M. Jean-Paul Dudt, référence faite à son intervention sur le Budget communal [*Chapitre 1 – Administration générale*], émet un vœu (annexe VIII) dont la teneur est la suivante :

² 24 heures du 3 décembre 2018. Article intitulé *La Commission de naturalisation de Nyon sera dissoute – Politique : La Commune réforme sa procédure d'octroi de la bourgeoisie qui a été critiquée ces derniers mois.*

Vœu :

« Les feux d'artifice sont un vrai calvaire pour le monde animal. Tous ceux qui ont des chiens, des chats ou autres animaux domestiques le savent. Et la situation est même pire pour les animaux sauvages qui vivent dans les environs.

La question de savoir de quel droit nous, les humains, imposons ces nuisances extrêmes à la faune – pour juste satisfaire un plaisir tant futile qu'éphémère – est une question philosophique, à laquelle chacun apportera sa réponse personnelle.

Mais si on connaît des techniques qui causent moins de nuisances sans diminuer le plaisir, je pense qu'il ne faut pas hésiter à les appliquer. Et de telles techniques existent de nos jours.

On les appelle « feux d'artifice à bruit contenu ».

Si elles ne permettent pas d'éviter le bruit du lancement des fusées, du moins elles suppriment le bruit de l'explosion des feux, ce qui réduit fortement les nuisances pour la faune, tout en maintenant le plaisir visuel pour les humains.

De tels feux sont par exemple utilisés en Belgique, et on en trouve des démonstrations sur internet, à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=stWotSwQ2y8>.

En tapant « feux d'artifice à bruit contenu » dans son moteur de recherche, on trouve d'ailleurs plein d'informations sur internet.

*En conclusion, le soussigné émet le **vœu** que la Municipalité demande à Ecublens Animation d'organiser des feux d'artifice du 1^{er} août qui impactent le moins possible sur le bien-être des animaux, tout en garantissant le plaisir visuel aux humains, et qu'elle demande à l'artificier de mettre en œuvre la technique dite des « feux d'artifice à bruit contenu », qui est une excellente alternative aux feux classiques. »*

M. Guillaume Leuba tient à remercier le service des travaux pour l'aménagement du chemin en parallèle du terrain de basket situé vers le bâtiment Pluton. La largeur de ce chemin est très pratique et il se déclare également satisfait que les grillages sur le côté du bâtiment aient été enlevés. Il remercie la Municipalité, d'une part d'avoir tenu compte de sa remarque, d'autre part, pour ces travaux fort bien effectués.

POINT 16 Communications municipales

A - COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications point par point.

POINT 2 : COMPLÉMENT À LA RÉPONSE ORALE APPORTÉE AU VŒU DE M. JEAN-PAUL DUDT (ÉMISSIONS ACOUSTIQUES DES APPAREILS D'ENTRETIEN) - CONSEIL DU 2 NOVEMBRE 2018

M. Jean-Paul Dudt adresse ses remerciements à la Municipalité pour cette réponse complémentaire. Cependant, il n'en comprend pas certains éléments.

Il est confirmé que la valeur limite du bruit est de 60 décibels dans les zones d'habitation selon l'Office fédéral de l'environnement. Mais au 2^{ème} §, il est relevé que « [...] les dispositions actuelles du Règlement de police sont suffisantes. »

Or, comme indiqué dans son intervention du 2 novembre dernier, ces souffleuses émettent bien plus que 60 décibels, voire même plus que 100 décibels ...

Il en déduit que, pour la Municipalité, il n'y a apparemment pas de problèmes ... concluant « *Circulez, il n'y a rien à voir.* »

M. Michel Farine, Municipal, répond qu'il est possible de mesurer et de limiter le bruit des souffleuses, mais, comme mentionné en page 2 des *Communications municipales* :

« [...] *la valeur d'émission de dB(A) se calcule depuis l'intérieur d'une habitation, fenêtre fermée, avec l'appareil de mesure disposé derrière celle-ci.* [...] »

En appliquant ces conditions de mesure, la valeur ne dépasse pas 60 décibels à l'intérieur d'un appartement. Les normes sont ainsi respectées. Comme soulevé lors du dernier Conseil, le même type de requête a été formulé par un conseiller intercommunal de St-Sulpice [*Commission intercommunale "sécurité publique dans l'Ouest lausannois"*].

POINT 4 : TEMPLE – REMPLACEMENT DU BOÎTIER DE PROGRAMMATION DÉFECTUEUX

M. Alain Blanchoud relève qu'il demeure à proximité directe du Temple du Motty et a toujours vécu près d'une église. Il est donc habitué à la sonnerie de cloches régissant ses journées et ses nuits. A son domicile, entouré d'horloges digitales et autres appareils de mesure du temps se mettant automatiquement à l'heure, il a constaté que depuis les derniers travaux sur le clocher de l'église en 2016, les cloches du Motty sonnent toujours en avance.

En 2016, à l'occasion d'une demande au chef de service des bâtiments, il lui a été répondu que la chose serait examinée avec le fournisseur. Une année plus tard, aucune réponse, ni modification apportée.

A l'occasion de la révision de ce clocher, il émet le vœu que les cloches de l'église sonnent à l'heure plutôt qu'avec une minute d'avance.

Mme Daniel Petoud, Municipale, se déclare surprise que M. Alain Blanchoud déclare n'avoir pas reçu de réponse, puisque les raisons de ce problème lui ont été expliquées à plusieurs reprises. Considérant son intervention de ce soir, une réponse écrite détaillée lui sera communiquée.

M. le Président remercie Mme la Municipale pour cette précision toute helvétique.

POINT 5 : OFFRE MOBILITY SUR ECUBLENS – PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Mme Alice Krug émet un VŒU (annexe IX) :

« *Que la Municipalité, puisqu'elle participe à son financement, invite le service concerné par l'offre Mobility à la faire connaître auprès des Ecublans, par exemple par le biais du Journal communal Ecublens Infos.* »

POINT 6 : REPONSE AU VŒU DE M. DANIEL SAGE DU 23 JUIN 2017 QUI SOUHAITAIT QUE LA MUNICIPALITE DEMANDE A VALORSA SA UN AUDIT EXTERNE POUR TIRER UN BILAN ENVIRONNEMENTAL SUITE A L'INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

M. le Président précise que M. Daniel Sage a remis quelques documents qui lui permettront d'illustrer son intervention.

M. Daniel Sage relève la coquille à 1^{ère} phrase du 3^{ème} § signalée par mail à tous les membres du Conseil, s'agissant de lire *qualité du tri* et non pas *quantité*, ce qui dans son contexte est très important. Il remercie par ailleurs la Municipalité et Valorsa SA d'avoir répondu longuement à sa question et de lui avoir précisé les documents de référence qu'il a lus attentivement.

Puis, il commente divers slides (annexe X – a / b), relevant d'emblée que le constat est très sévère :

Qualité des déchets : Depuis l'introduction de la *taxe au sac*, on relève une *dégradation de la discipline de tri*, une *baisse de la qualité du tri*, incluant la présence de corps étrangers dans les biodéchets, mais aussi dans les papiers-cartons, le pet et les encombrants.

Pour les *biodéchets*, la situation est *particulièrement grave*, au risque de *remettre en cause l'existence même de la filière de tri* de ces biodéchets.

La Direction générale de l'environnement (DGE) émet des propositions en termes de : *communication, éducatif, contrôle, répression, amélioration des équipements, gestion de l'anonymat [l'éviter] de certains écopoints*.

Beaucoup d'entre elles s'adressent aux communes.

QUESTION À LA MUNICIPALITÉ (Annexe XI) :

Quand la Municipalité va-t-elle mettre en œuvre les mesures recommandées par la DGE ?

Quantité des déchets : Référence faite au rapport de gestion édité par la Municipalité, M. Sage avait relevé une chute brutale dans les courbes des déchets incinérables qui n'est pas compensée par la hausse des recyclables. Ceci a été constaté suite à l'introduction de la taxe au sac, en 2012 ou 2013.

A noter que ce constat est généralisé pour tout le canton de Vaud.

Des questions interviennent sur les indicateurs statistiques : par exemple, dans les derniers rapports de gestion de la Municipalité, *un taux recyclable* de près de 68%, s'il ne se trompe, nous était annoncé. Ces taux ne font plus sens dans le contexte actuel. Il s'agirait plutôt de parler de *taux de refus* lié aux *corps étrangers* présents dans les biodéchets ou autres déchets. C'est ce que recommande d'ailleurs la DGE.

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ (annexe XI) :

« *Renommer le taux de recyclage en taux de collecte séparée. Ajouter le taux de refus* »

Pour mémoire, avant l'introduction de la taxe au sac, le taux de recyclage était de 55% pour Ecublens. L'objectif retenu était alors de 60%. Parmi les moyens mis à disposition pour y parvenir progressivement : l'installation de containers pour le compost au bas des immeubles. A l'heure actuelle, un certain flou se fait sentir.

Réduction des déchets : Cet élément correspond à une préoccupation de la Confédération et du Canton. La limitation de la production des déchets est l'axe de travail prioritaire, avec une loi fédérale et une loi cantonale. Le canton soutient plusieurs initiatives auprès de diverses associations et émet la *règle des 5 R* :

Recycler – Renoncer – Réparer – Réutiliser – Réfléchissez avant d'acheter.

Plusieurs initiatives s'adressent également aux communes.

VŒU (annexe XI) :

« *Que la Municipalité s'engage de façon proactive dans les programmes visant à la réduction des déchets.* »

M. Daniel Sage relève que la Municipalité a déjà réalisé un grand nombre d'actions, mais souhaite que ces actions deviennent encore plus proactives, visant à une nette réduction des déchets.

M. le Président remercie M. Sage pour sa présentation très détaillée.

B - COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, informe l'Assemblée sur le calendrier des manifestations communales :

« Fin d'année chargée à laquelle nous vous convions :

*La Galerie du pressoir vous invite jusqu'à **dimanche**, de 14h00 à 19h00, à admirer des collections de santons de Provence et de crèches du monde entier.*

***Dimanche**, à 17h00, au Temple du Motty aura lieu le traditionnel concert de l'Avent Insolito organisé par Ecublens Animation. Je vous le recommande particulièrement : ce sont des duos, trios baroques accompagnés d'un accordéon qui vont nous interpréter du Charpentier, Danielis et Haendel.*

Il sera suivi du non moins traditionnel cortège aux flambeaux jusqu'au four de Renges où les Amis du four nous attendent pour un bon vin chaud à l'occasion de leur Fenêtre de l'Avent.

*Je passe celle de la Municipalité lundi soir, puisque vous avez reçu l'invitation par les Communications écrites, mais ne manquez pas le Noël de la patinoire **jeudi prochain**. Cette année, ce ne sera pas une buche, mais un château de profiteroles qui vous sera offert. De plus, n'hésitez pas à réserver votre soirée pétanque sur glace-fondue auprès des gérants, Mme et M. De Benedictis.*

*Le **vendredi 14**, c'est la crèche vivante sur la place du Motty avec l'âne et les moutons, mais surtout des rois-mages bien locaux.*

***Dimanche 16**, n'hésitez pas à aller encourager notre club de volley qui a de super résultats et qui joue à 16h30 au Croset contre Genève. Il n'y a pas qu'au foot qu'il y a des derbys.*

***Samedi 22**, juste avant de faire les dernières courses de Noël, le spectacle de Noël pour les enfants dans cette salle à 10h00.*

N'oubliez pas de passer au Centre socioculturel pendant ce mois de décembre pour y déposer vos vœux sur le sapin de l'entrée. On ne sera jamais assez à souhaiter la paix ou le bonheur pour tous.

*Après un réveillon que nous vous souhaitons festif, nous reprendrons nos festivités avec la traditionnelle collation offerte par la Municipalité le **samedi 5 janvier à 11h00** au Centre socioculturel.*

*Comme nous ne nous revoyons pas avant la fin janvier, je me permets encore d'attirer votre attention sur la Soirée des Mérites qui aura lieu le **lundi 28 janvier** ici même. Venez rencontrer et féliciter nos concitoyens. »*

Point 17 Allocution de M. Christian Maeder, Syndic

Le texte de cette allocution est joint au présent procès-verbal (annexe XII).

Point 18 Discours de M. Nicolas Morel, Président du Conseil

Le texte de ce discours est joint au présent procès-verbal (annexe XIII).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses vifs remerciements aux Conseillers pour leur participation, rappelant que le prochain Conseil est fixé au vendredi 8 février 2019, à 20h00. Puis, il invite l'Assemblée à rejoindre la salle des Conférences du Motty pour y partager notre traditionnel apéritif précédant le repas de fin d'année. Il est **21h25**.

Ecublens, le 14 décembre 2018

Le Président

Nicolas Morel



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission du Conseil du 17 novembre 2018 de Mme la Conseillère Myriam Schelling Barry.
- II Lettre de démission de la Commission de naturalisation du 4 décembre 2018 de M. le Conseiller Cédric Weissert.
- III Interpellation urgente et résolution. M. José Birbaum : *Pour un soutien marqué de la commune d'Ecublens au cumul des futures jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens* (a) suivie d'une résolution (b).
- IV Interpellation urgente. Mme Fabienne Crousaz : *Petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos*.
- V Lettre du Comité du PSIG du 27 novembre 2018 à la Municipalité : *Suppression du goulet d'étranglement Crissier / Jonction Ecublens*.
- VI Référence annexe ci-dessus : Prise de position du Comité PSIG, M. Sebastian Süess (planches a, b c).
- VII Prise de position des Verts d'Ecublens concernant le *Projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier* et vœu (*Plan de mesures d'accompagnement*) – M. Charles Koller.
- VIII Vœu de M. Jean-Paul Dudt concernant les *feux d'artifice à bruit contenu*.
- IX Vœu de Mme Alice Krug relatif à la promotion de l'*Offre Mobility sur Ecublens*.
- X Présentation de M. Daniel Sage suite à l'audit externe de Valorsa SA, (a) et (b), (point 6 des *Communications municipales*).
- XI Question et vœu à la Municipalité de M. Daniel Sage suite à l'audit externe de Valorsa SA.
- XII Allocution de M. Christian Maeder, Syndic.
- XIII Discours de M. Nicolas Morel, Président du Conseil.